

## Vacances de printemps : inscriptions dans les accueils de loisirs

À peine les vacances d'hiver finies... que celles de printemps se profilent à l'horizon ! Notez bien : les inscriptions pour les accueils de loisirs pendant les congés d'avril s'effectuent en ligne, via le Portail Famille, du lundi 24 février au vendredi 6 mars. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent effectuer cette inscription en mairie.

Mis en ligne le 24 février 2020



## Comment inscrire votre enfant ?

Privilégiez l'inscription [sur le Portail famille](#)

**Pour les familles ne disposant pas d'accès Internet :** vous pouvez effectuer cette inscription en mairie, au guichet du service "Accueil Familles-Citoyenneté".

### À savoir

- > Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Toute inscription est due que l'enfant soit présent ou non.
- > L'enfant est inscrit uniquement si la fiche de renseignements de l'année en cours a bien été fournie au service "Accueil Familles-Citoyenneté".
- > Le coût du repas et du goûter est facturé par le prestataire.



 RETOUR À LA LISTE





VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

*Fermeture le mardi matin*

*Vendredi fermeture à 16h30*

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS